



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

Groupe enseignement général

Chef d'escadron
Armando DE OLIVEIRA
Groupe **B2**

FICHE DE STRATEGIE

OBJET : Sujet n° 3 - Depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

Si l'on examine les grandes lignes des stratégies nucléaires adoptées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la lutte contre la prolifération pourrait apparaître comme un aboutissement (I). Elle semble ainsi constituer la traduction concrète du déclin de la dissuasion, pronostiqué par certains. En fait, la lutte contre la prolifération, constitue une composante du volet politique de la stratégie nucléaire actuelle (II).

I – LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION, DERNIERE PHASE DE LA STRATEGIE NUCLEAIRE

La stratégie nucléaire est une stratégie de dissuasion, qui a oscillé entre deux concepts principaux, les « représailles massives » et la « riposte graduée », avant d'être complétée par une stratégie de lutte contre la prolifération.

11 – Une stratégie de dissuasion....

La stratégie nucléaire est fondamentalement une stratégie de la dissuasion. Elle est née du mouvement de renouveau stratégique initié après la seconde guerre mondiale, caractérisé par le passage de la stratégie purement militaire à la stratégie globale. Consacrant le fait que la guerre n'est plus désormais la continuation du politique, la stratégie nucléaire a remis en cause la notion traditionnelle de rapport de forces. Ainsi, par l'effet d'inhibition dont elle est porteuse (par le simple fait qu'elle existe, elle a un pouvoir de dissuasion existentielle), elle a ouvert la voie à des rapports de forces asymétriques (riposte du « faible au fort ») mais également aux concepts de dissuasion « minimale » ou « proportionnelle ».

La dissuasion nucléaire comporte deux aspects : le premier, l'aspect matériel, réside dans la capacité de destruction ; le second, l'aspect psychologique, repose quant à lui sur la menace d'emploi. Aussi, la crédibilité de la dissuasion dépend-elle de la fiabilité de l'arme tout autant que de la capacité à convaincre l'ennemi potentiel de sa détermination à en user.

Elle suppose en conséquence la mise en œuvre d'une manœuvre dissuasive, consistant à « afficher » le seuil nucléaire, c'est-à-dire définir les intérêts vitaux susceptibles d'être défendus par ce moyen.

12 – ...qui a oscillé entre les « représailles massives » et la « riposte graduée » avant d'être complétée par une stratégie de lutte contre la prolifération

La première formulation d'une stratégie nucléaire est intervenue aux USA¹, dix années après la bombe elle-même, soit au milieu des années 1950. Elle reposait sur le concept de « représailles massives », qui consistait à menacer l'ennemi potentiel d'un anéantissement total, selon le concept clausewitzien. Cependant, dès le début des années 1960, l'arrivée au pouvoir du Président KENNEDY, entouré de conseillers civils, a donné une nouvelle orientation à la doctrine américaine de dissuasion nucléaire : il ne s'agissait plus désormais d'anéantir l'ennemi en visant ses villes (concept « anti-cités »), en l'occurrence, celles de l'URSS², mais de détruire ses forces (concept de « contre-forces »).

Un autre virage déterminant de la stratégie américaine a été impulsé par Henry KISSINGER, inventeur du concept de « riposte graduée ». Posant la question essentielle de la conduite à tenir en cas d'échec du caractère dissuasif de la capacité nucléaire américaine face à l'URSS, Henry KISSINGER estimait que la stratégie nucléaire devait inclure plusieurs degrés de réplique et se conjuguer avec différents types de réaction : ainsi, le déclenchement d'une guerre nucléaire ne devait-il pas conduire nécessairement à l'anéantissement de l'adversaire. Cette théorie, fondée notamment sur le principe selon lequel la menace doit être proportionnée à l'enjeu, a cependant soulevé l'inquiétude des alliés européens : quelle serait l'attitude des USA en cas de frappe sur un territoire autre qu'américain ? En outre, associée au concept anti-forces, qui supposait quant à lui des frappes préemptives contre les moyens ennemis, cette théorie a entraîné deux types de conséquences : d'une part, s'agissant de la France, le Général de Gaulle a décidé d'opter pour l'autonomie en matière de dissuasion nucléaire et, d'autre part, dès 1967, la nécessité de lutter contre la prolifération des armements nucléaires a fait l'objet d'une prise de conscience.

La lutte contre la prolifération est ainsi venue compléter la stratégie nucléaire. Dès 1968, le traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été signé à Londres entre les USA et l'URSS. Son objectif était d'en limiter la quantité à un niveau suffisant. Il a été suivi, en 1972, par les accords SALT³ 1, relatifs aux missiles intercontinentaux, puis par le traité de Washington, en 1987, sur les missiles de portée intermédiaire (INF). La lutte contre la prolifération a été elle-même complétée par deux traités principaux sur le désarmement, signés en 1991, pour le traité START⁴ 1, et 1993 pour le traité START 2. Parallèlement à ces traités concernant les russes et les américains, par le biais de la diplomatie, différents pays en voie d'acquisition de l'arme nucléaire ont été convaincus d'y renoncer (Afrique du Sud et Brésil, notamment).

Ainsi, en apparence, la lutte contre la prolifération semble couronner l'évolution de la stratégie nucléaire depuis la seconde guerre mondiale. Toutefois, elle n'en constitue qu'une composante du volet politique.

II – LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION, COMPOSANTE DU VOLET POLITIQUE DE LA STRATEGIE NUCLEAIRE ACTUELLE

La lutte contre la prolifération pourrait constituer la traduction concrète du déclin de la dissuasion, pronostiqué par certains. En fait, elle constitue une composante du volet politique de la stratégie nucléaire actuelle.

¹ Etats-Unis d'Amérique.

² Union des républiques soviétiques socialistes.

³ Strategic arms limitation talks. Le traité SALT 2, en 1979, ne sera pas ratifié par le Congrès américain.

⁴ Strategic arms reduction talks.

21 – La lutte contre la prolifération, traduction concrète du déclin du nucléaire ?

Le thème du déclin du nucléaire n'est pas nouveau. Il n'est lié ni à l'effondrement du bloc soviétique ni à l'IDS (initiative de défense stratégique, « bouclier anti-missiles ») du Président REAGAN, mais il date du milieu de années 1970. La stratégie de dissuasion suscite en effet une réaction de rejet parce qu'elle est moralement et politiquement discutable : moralement, car qu'elle repose sur la menace d'extermination de populations ; politiquement, car elle condamne toute idée même de victoire. La lutte contre la prolifération pourrait donc apparaître comme la réponse à ce déclin d'autant que, officiellement, les USA considèrent l'arme nucléaire comme « désuète ».

Cependant, dans le même temps et à plusieurs reprises, les américains ont failli porter un coup fatal à la lutte contre la prolifération : en 1983, lors de l'annonce de l'IDS par le Président Reagan (cf. supra) et à plusieurs reprises sous la présidence de Georges W. Bush, par la relance du bouclier anti-missiles, par le désengagement unilatéral des USA des accords SALT au début des années 2000, ainsi que par la relance de la recherche sur les « *mini nucs* », armes destinées à des opérations sur certains sites en Afghanistan. En outre, les américains cherchent à empêcher de nouveaux Etats d'accéder au rang de puissance nucléaire (ex. : Iran), trahissant ainsi des arrières pensées en matière d'analyse des rapports de forces.

Aussi, la non-prolifération n'est-elle pas la phase ultime de la stratégie nucléaire, mais plus simplement une composante de son volet politique.

22 – La lutte contre la prolifération, une composante politique de la stratégie nucléaire actuelle

La dissuasion étant fondée sur l'inhibition, toute stratégie nucléaire suppose une action politique visant à en renforcer le caractère dissuasif. La lutte contre la prolifération, en présentant la détention d'armements nucléaires comme une responsabilité particulière devant l'humanité, qui ne peut être exercée sans contrôle, contribue à renforcer la puissance des pays détenteurs et leur capacité de dissuasion.

En effet, si la course aux armements nucléaires n'avait pas de rationalité stratégique, elle était porteuse d'une signification politique : celui qui en avait le plus était le plus fort. De la même manière, en s'opposant, par la lutte contre la prolifération, à l'acquisition de tels armements par d'autres pays, les nations détentrices ne font que renforcer leur propre puissance.

Sur cette question, il est intéressant de constater que la « Stratégie de défense européenne », de décembre 2003, hisse au rang de priorité la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, parmi lesquelles figurent les armes nucléaires. Cette évolution fait suite à un partenariat global initié lors du sommet du G8 à Evian en 2002 et aux termes duquel les participants ont conclu un accord sur les grands principes de la non-prolifération, en assortissant leurs actions d'engagements financiers.

La stratégie nucléaire actuelle ne se réduit donc pas à la lutte contre la prolifération, mais la dernière constitue bien une composante politique de la première.

En raison de sa capacité de destruction, qui peut affecter l'humanité toute entière, l'arme nucléaire n'est pas une arme comme les autres. Aussi, l'action des puissances détentrices en vue d'éviter la prolifération de tels armements doit-elle être coordonnée. C'est-là une condition essentielle de leur crédibilité.